

**EXTRAIT DU RÉGLEMENT DU
CONCOURS
DES MAISONS FLEURIES**
organisé par la Mairie de
Luzinay



ANNÉE 2021

- ✓ Le concours est organisé par la Mairie, commission cadre de vie.
- ✓ Il a pour objectif de récompenser les actions menées par les habitants en faveur de l'embellissement du cadre de vie de notre village.
L'objet du concours est : le fleurissement, le décor paysagé des façades, des jardins, des maisons et des parterres situés le long des voiries et visibles de la rue.
- ✓ La participation à ce concours est gratuite.
Il est ouvert aux habitants de Luzinay excepté :
 - les membres du jury et leur famille
 - les membres du conseil municipal et les membres directs de leur famille vivant sous le même toit
 - les professionnels des métiers de l'horticulture et des jardins ainsi que leur famille.
 L'inscription doit être renouvelée chaque année. Elle s'effectue en mairie.
Le bulletin d'inscription est disponible :
 - à la remise des prix du concours, lors de la cérémonie des vœux du nouvel an ;
 - en mairie
 - sur le site internet
 L'avis d'inscription est diffusé dans le bulletin d'information municipal et sur le site internet.
Les inscriptions sont closes le 31 juillet.
- ✓ Le concours se termine le 30 septembre.
- ✓ Le jury est composé de l'ensemble de la commission.
- ✓ Le jury établit le palmarès après la visite de tous les inscrits.
- ✓ Les 4 premiers recevront un prix sous forme de bons d'achats.
- ✓ Tous les participants se verront offrir une composition florale en remerciement de leur participation.
L'ensemble des récompenses sera attribué à l'occasion de la cérémonie de vœux de nouvel an aux habitants.
La valeur des prix est définie chaque année par la Commission cadre de vie.
L'organisateur se réserve le droit de modifier le système de récompenses selon le budget attribué annuellement à cette opération.
- ✓ Les participants au concours autorisent les prises de vue et leur utilisation par la commune pour ses publications, ses documents de communication et de promotion, pour son site internet et pour des présentations en public (remise des prix, expositions ou tous autres besoins) qui seront réalisées à des fins non commerciales pour assurer la promotion de la commune. Les utilisations éventuelles ne seront pas de nature à nuire ou à causer un quelconque préjudice. Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des

photographies ne porteront pas atteinte à la réputation ou à la vie privée des participants.

- ✓ L'inscription au concours des maisons fleuries implique l'acceptation des prescriptions contenues dans le présent règlement, ainsi que les décisions du jury. Le règlement sera remis d'office contre signature. Toute contestation dans l'application dudit règlement sera à formuler, dans un délai de deux mois, par courrier, à l'attention de monsieur le Maire.

J'accepte le présent règlement.

Date :

Nom, prénom

Signature précéder de la mention
« lu et approuvé »

Pour participer, renseigner le bon de participation ci-dessous



Maisons Fleuries

2021

Prénom et nom -----

Adresse : N° ----- Rue -----

Courriel : -----

Tel : -----

A retourner à la mairie, avant le 1er juillet
Mairie de Luzinay, place de la Mairie, 38200 Luzinay. Tel : 04.74.57.98.41 email : mairie-luzinay@gmail.com

